

Avis de France Nature Environnement sur le PNACC 3

Cahier d'acteur - Concertation publique nationale

27 – 12- 2024

France Nature Environnement est la Fédération française des APNE (Association de Protection de la Nature et de l'Environnement) ; fondée il y a 56 ans , elle regroupe 6 200 associations sur tout le territoire national et plus de 900 000 membres .Elle est reconnue d'utilité publique , agréée pour la protection de l'environnement et reconnue représentative au titre du Code de l'Environnement au niveau national .

1- Une large concertation

L'enjeu de l'adaptation , malgré les circonstances , a fait l'objet d'une plus grande place que précédemment .

Un travail important d'analyse du précédent PNACC , d'élaboration du PNACC 3 a été réalisé , notamment par la commission spéciale du CNTE .

FNE félicite l'ONERC pour son travail .

2- Enfin le PNACC 3

FNE salue le lancement du PNACC 3 et souhaite la mise en œuvre rapide de son plan d'actions

FNE regrette cependant l'absence de support législatif au PNACC 3

3- Il y a urgence à agir pour s'adapter au réchauffement climatique

FNE rappelle que l'Accord de Paris a pour objectif de maintenir le réchauffement global nettement en dessous de 2 °C par rapport à l'ère pré-industrielle et de poursuivre les efforts pour limiter ce réchauffement à 1,5°C .

FNE s'alarme de la tendance actuelle des émissions mondiales de gaz à effets de serre qui mènerait à un réchauffement global de 4°C , à horizon 2100 .

FNE appelle à un renforcement notable de la lutte contre les émissions de gaz à effets de serre .

4- Enfin une Trajectoire de Réchauffement de Référence

FNE salue le développement et l'adoption de la Trajectoire de Réchauffement de Référence au Changement Climatique (TRACC) .

La TRACC doit avoir une portée normative ; ceci est particulièrement pertinent pour le logement , les transports ou la restauration des écosystèmes .

L'hypothèse générale d'un réchauffement global de 3°C d'ici la fin du siècle est retenue ; le réchauffement climatique en métropole étant supérieur d'environ 50 % au réchauffement global , la TRACC fixe plus 4°C en France d'ici 2100 .

C'est un scénario probable ; il n'est pas pessimiste et FNE souhaite qu'il soit régulièrement réactualisé pour que le PNACC soit révisé .

FNE demande que , d'ores et déjà , des scénarios d'anticipation soient étudiés .

FNE demande que la TRACC soit affinée pour les territoires ultramarins .

FNE se réjouit que la TRACC adoptée puisse servir de référence unique à toutes les politiques d'adaptation à conduire par l'État, les collectivités, les entreprises, ..

Elle est indispensable pour guider la planification à toutes les échelles territoriales et pour servir de base à une vision à long terme.

A cet égard, un travail important de qualification des risques doit être entrepris, réactualisé. FNE note avec satisfaction le travail de cartographie des risques

5- Vision générale

La vision qui préside à ce PNACC 3 est plus structurante, plus systématique que précédemment. Il y a une vision assez complète des défis, des actions en cours, des pistes d'actions.

Pour autant, nous aurions souhaité plus de grands objectifs généraux clairs, et à différents pas de temps.

Quelle santé, quels services publics, quels écosystèmes souhaitons nous demain ?

Cet exercice est nécessaire pour rendre les arbitrages du futur, pour faire les choix collectifs nécessaires.

Par ailleurs, nous constatons qu'il y a beaucoup plus d'actions de court terme.

Il serait important de se projeter aussi à moyen et long terme.

Il faut poursuivre l'approche sectorielle et par type de risque.

De manière générale, nous souhaitons plus de précision et d'engagement dans l'opérationnel : le mode de faire et de mise en œuvre.

Les priorités pour les différents ministères et services de l'État doivent être précisées.

On relève un caractère global d'engagement volontaire, non contraignant : est ce pertinent au regard des urgences et pour certaines actions prioritaires ?

Nous insistons sur la nécessité de s'appuyer sur le tissu associatif, les APNE : elles contribuent depuis de nombreuses années à la sensibilisation dans les domaines concernés par le PNACC 3 ; elles ont une bonne expertise des écosystèmes de leur territoire et des SFN à mettre en œuvre sans regrets. (cf Mesure 3- Action 8, M 22 – A 2, M42 – A 14, ..)

6- Pas de plan financier !

FNE regrette vivement l'absence à ce jour de volet financier (hors le Fond Barnier).

Le Fond Vert doit être entièrement mobilisé cet effet.

Nous observons qu'il y a trop de décalages encore entre les financements de l'atténuation, de la décarbonation et ceux de l'adaptation.

Il faut intégrer l'adaptation dans l'ensemble des financements publics (budgets verts, ..) et que l'on puisse disposer d'une programmation pluriannuelle d'affectation de moyens (financiers et humains)

FNE note avec satisfaction l'orientation du Fond Barnier vers la prévention des risques naturels, notamment ceux liés à la prévention des risques dans les territoires.

Des mesures concrètes, avec un budget défini, doivent figurer : c'est un problème de confiance et de crédibilité dans le PNACC 3.

FNE s'inquiète des futurs PLF (réduction des moyens de Météo France , ADEME , ..) , qui ne sont pas en adéquation avec les objectifs du PNACC 3

L'éco-conditionnalité des aides à un volet obligatoire « adaptation » devrait être mise en place .

7- La mal-adaptation

FNE souhaite que les critères de la mal adaptation soient définis afin de guider la planification et la conception des projets .

Les actions « sans regret » doivent être faire l'objet d'une large diffusion , priorités et réalisées dans les meilleures délais .

Les financements néfastes aux enjeux de l'adaptation doivent être arrêtés , et leurs montants versés au bénéfice de l'adaptation .

8- Les enjeux de la territorialisation

La résilience des territoires passe par une analyse lucide de l'évolution du climat .

Le PNACC 3 pointe bien ces enjeux de la territorialisation .

Les collectivités territoriales devront être beaucoup plus accompagnées pour que la territorialisation réussisse . (moyens d'ingénierie , ..) et pour la formation des élus , notamment les nouveaux en 2026 . (cf mesure 13)

Le PNACC 3 devra se traduire dans toutes les politiques territorialisées : SAGE , PTGE , SRADDET , PCAET , PRSE , CRTE , ..

La promotion des plateformes de partages d'expériences , de projets doit être poursuivie.

9- Gouvernance et pilotage

Le PNACC 3 aura besoin d'un portage politique fort , d'un pilotage interministériel , par le SGPE par exemple .

Nous accueillons favorablement la création de la Mission Adaptation : elle doit être musclée , dotée de moyens , particulièrement pour la mise en œuvre à l'échelle locale .

Les COP régionales devraient pouvoir s'emparer de l'adaptation

La gouvernance de ces COP doit être revue pour mieux intégrer la société civile (organisations de salariés , associations environnementales , ..)

10- L'enjeu des inégalités face au changement climatique

FNE souhaite que la justice sociale soit mieux prise en compte ; c'est un point essentiel car les personnes en situation de précarité sont souvent les plus exposées et les plus en difficultés en cas d'aléas climatiques .

Cela concerne aussi les métiers exposés

11- l'enjeu de la mobilisation , de l'éducation , de la formation à l'adaptation

Un vaste chantier est à entreprendre pour éduquer et former la population , les élus , les entreprises et les salariés .

C'est indispensable pour que les nécessités de l'adaptation soient comprises , acceptées , qu'elles puissent faire l'objet de choix et d'arbitrages collectifs , transparents .

A cet égard , il faudra développer les moyens de la médiation , d'accompagnement par les spécialistes des sciences sociales et sociétales .

L'adaptation des emplois devra être systématisée (plages horaires , conditions de travail , ..)

Cet enjeu aurait mérité figurer dans les 14 mesures « phare » ; le levier culturel est majeur .

12- L'enjeu « Une seule santé »

Nous nous réjouissons que la démarche « Une seule santé » soit bien reprise dans le PNACC 3 .

FNE demande que la protection de la santé humaine , celle de la nature et des écosystèmes soient bien au cœur de la planification des politiques , de la conception des projets , de la mise en œuvre des actions .

Il n' a pas de bonne santé humaine sans bonne santé des écosystèmes .

FNE demande que les politiques conduites – agricoles , aménagements du territoire , ..soient beaucoup plus respectueuses des enjeux de la biodiversité , de la gestion qualitative et quantitative de l'eau , des forêts , de la mer , ..

Le PNACC 3 souligne l'enjeu de la protection de notre patrimoine naturel et l'immense effort à faire pour y parvenir, tout en restant trop flou sur les moyens qui seront alloués.

Le patrimoine naturel ne peut pas être moins traité que le patrimoine culturel : cf mesure 43 ...
Il faut intégrer plus de mesures pour limiter , maîtriser les impacts sur les espèces et les écosystèmes ; à cet égard , la recherche scientifique doit être renforcée .

A cet égard , FNE souligne l'intérêt de favoriser les solutions porteuses de co-bénéfices (climat - biodiversité – santé , ..), particulièrement les solutions fondées sur la nature .

Tout le monde doit être sensibilisé à la démarche « une seule santé » .

Concernant la forêt , il faut d'abord l'adapter au changement climatique , avant de l'adapter à l'économie .Son rôle est primordial pour les puits de carbone .

Nous attirons l'attention sur la préservation de la biodiversité ordinaire qui devrait être plus traitée .(cf mesures 42 dont actions A3 et A9)

13- L'enjeu « assurantiel »

FNE demande la garantie d'une offre assurantielle sur tout le territoire ; le rôle des différents acteurs doit être précisé , notamment dans la prévention des risques .

Pour autant , il ne faut en aucun cas que cela encourage les comportements à risques .

14- Éviter le catalogue de bonnes intentions

On ne peut que partager le plan d'actions : nous en partageons les intentions ; toutefois , hors l'absence de financements , il aurait été nécessaire d'objectifs chiffrés (il y en a quelques uns) , à pas de temps précis.

FNE regrette aussi que l'on reste dans le champ des recommandations , des incitations , de standards à élaborer , ..

Une réflexion sur l'opposabilité , la redevabilité , l'éco-conditionnalité , certaines obligations doit rapidement compléter le PNACC 3 .

15- L'enjeu du suivi et de l'évaluation

C'était un manque des plans précédents

Un travail doit rapidement aboutir pour que l'on puisse disposer d'indicateurs de :

- suivi des risques
- suivi de la bonne atteinte des objectifs
- suivi de la mise en œuvre et des moyens affectés

17- L'enjeu des services publics et des infrastructures

Cet enjeu est crucial ; on l'a encore constaté récemment à l'occasion de plusieurs catastrophes .
Une attention particulière doit être apportée à cet enjeu .

18- Un enjeu de sectorisation

Le PNACC 3 a dressé un cadre : les stratégies par secteur doivent être affinées
Il importe d'assurer , de renforcer la résilience dans l'ensemble des filières économiques .

19 – Territoires ultramarins et coopération – aide au développement

Le PNACC 3 souligne l'importance de l'adaptation dans les territoires ultramarins ; les difficultés spécifiques à ces territoires doivent être plus prises en compte et dans un traitement au long terme .

L'enjeu des migrants climatiques n'est pas abordé .

La France est reconnue pour son expertise dans les risques , la prévention ; l'aide au développement doit être renforcée et maintenue à bon niveau .

20- Conclusion :

Nous ne sommes pas encore prêts pour faire face au changement climatique .

Au delà de la simple prévention des risques , il est urgent de s'adapter au nouveau contexte du changement climatique .

Il faut réorienter les politiques et l'aménagement du territoire vers la résilience face au changement climatique : c'est une opportunité pour améliorer la vie et la bonne santé de nos concitoyens et celles de la nature .

Développons le réflexe « s'adapter » , préparons les populations et les territoires en redéveloppant la culture du risque et en analysant nos vulnérabilités , évitons les mal-adaptations et les investissements publics ou privés qui pourraient les provoquer et générer des actifs échoués .
